

Recyclage des connaissances du personnel électricien habilité



Formateur

Laurent Latt



Objectifs

Conformément aux dispositions prévues dans la norme NF C 18-510 :

> Rappeler les points fondamentaux et mettre à jour les connaissances des personnes habilitées et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

> Pour les entreprises intervenant dans les entreprises utilisatrices : mettre à jour les habilitations nécessaires.

À l'issue de la formation, les participants disposeront des connaissances et de l'évaluation requises dans le cadre d'une mise à jour des habilitations électriques BT définies par la norme NF C 18-510.



Prérequis

Niveau d'habilitation existant.



Effectif

10 participants



Durée

10,5 heures / 1,5 jour



Tarif individuel 2018

350 €



Moyens pédagogiques

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.

Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Analyse des pratiques de chaque stagiaire.

Document regroupant les divers thèmes remis à chaque stagiaire.

Contrôle des connaissances par questionnaires et mis en œuvre pratique en fin de stage.



Évaluation des résultats

À l'issue du recyclage et après l'application pratique, le formateur formulera à l'employeur un avis nominatif sur l'aptitude du stagiaire à conserver son titre d'habilitation.

Public concerné

Personnels habilités chargés d'effectuer des travaux d'ordre électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension (ex. agent de maintenance, électrotechnicien etc.)

Techniciens et électriciens chargés d'assurer des consignations, des dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques.

Programme

JOURNÉE 1 (durée 7h00)

Contenu théorique et analyse des pratiques

1) Mise à jour des connaissances en fonction :

- des nouveaux textes et documents parus ;
- des nouveaux matériels et équipements utilisés ;
- des principes généraux de la prévention.

2) Revue des difficultés d'application rencontrées par les personnes habilitées :

Une attention particulière sera nécessaire pour les entreprises intervenantes au sein d'entreprises utilisatrices, pour tenir compte de la variété des situations de travail rencontrées (décret du 20.02.1992).

3) Points particuliers :

- les zones d'environnement et leurs limites ;
- les opérations correspondant à son titre d'habilitation ;
- Les opérations d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, etc.) ;
- Les équipements de protection collective et de protection individuelle ;
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

JOURNÉE 2 (durée 3h30)

Mise en pratique (de préférence sur les installations de l'entreprise) et évaluation

Ce contenu peut être adapté à chaque entreprise, à chaque profession.

Présentation des équipements électriques :

- Méthodologie d'analyse des risques électriques ;
- Analyse des installations BT du site ou des zones de travail des opérateurs ;
- Documentation et compte rendu ;
- Mise en pratique des concepts théoriques en fonction des titres obtenus.

Évaluation théorique et pratique des connaissances.